

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA FAMILLE

Publication hebdomadaire — de simple lecture —
destinée à la famille

F. A. BAILLAIRGE, Ptre

Directeur

Auquel doivent être adressées toutes communications
relatives à la revue et tous chèques et mandats-poste.

SOMMAIRE

Catalogue	X***
Jean-Joseph Girouard et les troubles de 1837.	G. F BAILLAIRGÉ
Meu-lou	DENIS RUTHAN.
Pensées choisies.	X. X. X.
Suzanne la folle	A. BALLEYDIER

Prix de l'abonnement : \$1.00 par an

Les abonnements datent du 1er janvier

UN NUMERO, 2 CENTIMS

ON S'ABONNE A JOLLETTE, P. Q. CANADA.

TOUSSEZ-VOUS ?

Depuis un Jour!

Une Semaine!

Un Mois

Une Année!

Des Fumées!

PRENEZ LE

SIROP de TORÉBANTHINS

DR. LAVIOLETTE.

Le Plus Sûr.

Le Plus Efficace.

Le Plus Agréable au Gout.

NE CONTIENT

NI Opium, ni Morphine, ni Chloroforme

EN VENTE PARTOUT.

25 et 50 cents le Flacon.

DEMANDEZ-LE.

SEUL PROPRIÉTAIRE: J. G. LAVIOLETTE, M.D.,

217 Rue des Comédiennes, Montréal.

Docteur C. Laviolette

Membre de la Société Française d'Otologie et de Laryngologie de Paris.

MALADIES du NEZ, de la GORGE et des OREILLES.

Heures de consultation : Les lundi, mercredi et vendredi, 9 à 11, 2 à 4, 7 à 8.
Les mardi, jeudi et samedi, 2 à 4, 7 à 8.

49^e re St-Denis, Montréal.

BELL TELEPHONE : 6859.

N. B. — L'abonnement à l'ETUDIANT est encore de 50 centins pour les écoliers, les religieuses et les institutrices.

DECISION JUDICIAIRE CONCERNANT LES JOURNEAUX

Article 1. — Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

Article 2. — Toute personne qui renvoie un journal est tenu de PAYER TOUS LES ARRÉRAGES qu'elle doit sur l'abonnement, autrement l'éditeur peut continuer à lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas l'abonné est tenu de payer en outre le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

Article 3. — Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 4. — Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

NOUS TENONS A LA DISPOSITION DES AMATEURS :

Le COUVENT de 1886, broché.....	\$0.25
La FAMILLE de 1891, relié.....	1.10
La LITTÉRATURE au CANADA en 1890, reliure de luxe, franc de port.....	60
DICTIONNAIRE DES VERBES IRRÉGULIERS conjugués, broché, franc de port.....	25
COUPS DE CRAYON, par F. A. B., broché, franc de port.....	25

LA FAMILLE

REVUE HEBDOMADAIRE

L'abonnement, qui est d'une piastre (\$1.00) par an, date du 1er janvier. S'adresser, pour tout ce qui concerne la revue, à F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre, à Joliette, P. Q., Canada.

SAVOIR FAIRE.

CATALOGNE.

L'ART DE FAUFILER LES GUENILLES.

Il y en a plusieurs, sans doute qui ne font pas de *catalognes*, mais qui seraient contentes d'en faire, si elles avaient le temps de préparer les guenilles pour le tisserand. A celles-là je dirai :—il y a un moyen plus expéditif et plus facile d'assembler les guenilles de coton et de laine, qu'en les cousant, et qui vous fera économiser non seulement votre fil mais ce qui est bien plus important, la moitié de votre temps et de votre travail.

Prenez le bout de chacune des guenilles qu'il faut assembler ; mettez le bout de celle qui est dans la main droite, par-dessus le bout de celle qui est dans la main gauche, en les superposant d'environ un pouce ; pliez au centre et sur le travers, la partie superposée, et coupez y une entaille au milieu, avec des ciseaux ; dépliez l'assemblage et vous aurez un ceillet ou boutonnière d'un peu plus d'un demi-pouce de long. Prenez ensuite l'autre bout de la guenille dans votre main droite, passez le en dessous et faites le passer, en montant, à travers la boutonnière des deux bouts superposés. Vous aurez alors un assemblage à joint clos et uni ; avec un peu de pratique vous viendrez à bout d'assembler les guenilles facilement et rapidement.

Traduit de l'Anglais, pour la FAMILLE par

X***

Jean-Joseph Girouard et les troubles de 1837.

(Suite)

SECONDE LETTRE.

MONTRÉAL, NOUVELLE PRISON, 28 avril 1838.

Cher et excellent ami,

Pourquoi aussi des officiers supérieurs ordonnèrent-ils l'incendie et le pillage, en plusieurs endroits, et y présidèrent-ils ? N'ai-je pas déjà dit que l'église de Saint-Hermas et celle de Sainte-Scholastique ne furent sauvées des flammes que par l'intervention des curés et de quelques citoyens qui réussirent à calmer la fureur des officiers des troupes de ligne, de leurs soldats et des volontaires surtout ? Et, je le tiens de M. Scott lui-même, à Sainte-Thérèse, n'est-il pas de fait que le colonel Maitland ordonna l'incendie des maisons de M. Neil Scott, du docteur Lachaine et d'autres patriotes du village, et que sans les pressantes prières de Messire Ducharme, ces ordres barbares eussent été exécutés ? Maitland souffrit même que Messire Ducharme se jetât à deux genoux, devant lui, pour implorer sa clémence.

Mais, si véritablement Son Excellence eut donné des ordres contraires, comment est-ce donc encore que le major Townsend, qui commandait les troupes à Carillon, et qui faisait partie de l'expédition de Saint-Benoit, comment se peut-il faire qu'en s'en retournant par Saint-Vincent, il soit arrêté chez Richer et François Ouellet, que vous connaissez, et leur ait dit de mettre des couvertes mouillées sur le toit de leurs maisons, car il allait faire brûler la maison, de pierre, de Joseph Fortier, laquelle, comme vous devez vous en souvenir, n'est séparée des premières que par le chemin du roi ? En effet, les soldats exécutèrent les ordres du major et y mirent le feu. Ensuite les troupes reçurent l'ordre de continuer leur route. Heureusement que le pauvre Fortier fut averti à temps. Il réussit à sauver sa maison, en jetant, par les fenêtres, les paillasses où les soldats avaient mis le feu. Mais il faillit lui en coûter la vie, parce que des soldats, de l'arrière-garde, ayant aperçu son mouvement, lui tirèrent leurs mousquets et le manquèrent. Le brave Fortier en fut quitte pour cinq beaux lits qui lui furent enlevés, en cette occasion, avec nombre d'autres effets."

J. J. GIROUARD.

A. N. Morin.

VIII

PORTRAITS DES PRISONNIERS POLITIQUES.

Durant son emprisonnement, il fit au crayon, les portraits des principaux prisonniers politiques dont quelques-uns furent exécutés, les autres déportés aux Bermudes ou exilés ailleurs, et d'autres libérés.

Il donna plusieurs de ces portraits aux familles des prisonniers, et les autres à la femme de son ami L. H. Lafontaine ; ceux-ci sont maintenant en la possession de son beau-frère, le juge Joseph-Amable Berthelot à Montréal, qui les a conservés en souvenir de la lutte mémorable de nos illustres compatriotes auxquels nous devons, en grande partie, les libertés dont nous avons joui depuis.

IX

RÉPRESSION DES TROUBLES,

1837-1838.

Les troubles furent réprimés, dans le cours de quelques semaines, par divers régiments réguliers de l'armée anglaise, et par des troupes de volontaires indisciplinés qu'on avait fait venir de Montréal, d'Argenteuil, de Glengarry et d'ailleurs.

X

LOI MARTIALE ET CONDAMNATIONS,

1837-1838.

Colborne nomma un conseil spécial, et proclama la loi martiale.

M. L. O. David dans son livre, nous dit :—

“ Cent douze patriotes subirent leurs procès devant la cour martiale, du mois de novembre au mois d'avril ; quatre-vingt-

dix-huit furent condamnés à mort : douze furent exécutés ; douze mis hors de cause ou acquittés ; trente libérés sous caution ; et cinquante-huit exilés.”

On leur éleva, vingt années plus tard, à Montréal, un monument dont on trouvera, à la fin de ce chapitre, une description par M. David.

XI

LORD DURHAM.

L'Amnistie, Projet d'Union, etc.

En 1838, l'Angleterre suspendit la constitution de 1791.

Lord Durham arriva à Québec le 27 mai, et remplaça Sir John Colborne, le 29.

L'usage de la langue française, dans les documents parlementaires et officiels, fut aboli.

Lord Durham recommanda l'Union du Haut-Canada dont la population alors était d'environ la moitié de celle du Bas-Canada ; chaque province devait avoir un nombre égal de représentants, et le Bas-Canada, qui n'avait presque pas de dettes, devait payer celles du Haut-Canada qui en avait beaucoup.

Se croyant revêtu de pouvoirs extraordinaires, il amnistia plusieurs des prisonniers politiques et condamna les autres à la déportation.

Cet acte fut désavoué en Angleterre où il fut rappelé, après avoir exercé les fonctions de gouverneur pendant, à peine, cinq mois, ou jusqu'au 31 octobre 1838.

M. Girouard sortit de prison en juillet 1838, ayant été amnistié avec plusieurs autres prisonniers politiques.

M. GIROUARD RENCONTRE ST-AMANT.

1839.

En juillet 1839, M. Girouard arrivait à la porte de la maison occupée par son ami, Louis-Hippolyte Lafontaine, juriconsulte, qui plus tard fut nommé juge en chef du Bas-Canada, en 1853, et ensuite baronnet ; ce dernier pratiquait comme avocat, et résidait au-dessus de son bureau, au coin des rues St-Laurent et St-Lambert.

M. Girouard, avant d'y entrer, aperçoit un homme qui a les yeux fixés sur lui ; il s'en approche et ne le reconnaît point, mais l'étranger se fait connaître, en se nommant : — “Quoi, c'est vous, St-Amant ! Entrez donc ; puis il le présenta à M. Lafontaine et à M. Cherrier, ainsi qu'au Dr Vallée, qui s'y trouvaient, leur disant que c'était son libérateur.

De là il le conduit chez Mr. Coursolles qui tenait maison de pension et auquel il recommande de le bien traiter ; il promet en partant, de revenir le soir ; il revient en effet quelques heures après et voit qu'on n'a pas fait de cas de ses ordres à l'égard de son ami que l'on traite comme les passagers ordinaires ; il fait venir l'hôtelier : — ce n'est pas ainsi que je l'entends, dit-il, et il lui ordonne de mettre la table dans une chambre de l'étage d'en haut : il soupe avec son libérateur, ensuite le fait promener et amuser dans la ville, le présente à ses amis durant trois jours et enfin le laisse partir, heureux d'avoir pu cette fois lui témoigner publiquement sa reconnaissance ; il lui présenta avant son départ une bourse de la part de ses amis et de la sienne.

En laissant sa retraite de la Côte-Saint-Emmanuel, il l'avait chargé d'une lettre pour Madame Girouard, alors à Rigaud, chez M. Ignace Dumouchel ; il s'acquitta de cette commission et put rassurer cette bonne dame qui lui témoigna sa reconnaissance en paroles seulement, car elle était alors dénuée de

tout. Plus tard, la Providence, en lui remettant, ainsi qu'à M. Girouard, plus qu'il ne leur avait ôté, leur donna occasion de lui renouveler leur reconnaissance, ce bon citoyen étant venu tous les deux ans, leur rendre visite à Saint-Benoît.

XIII

VISITE A QUÉBEC.

1840.

Vers 1840, M. Girouard alla visiter ses parents et amis à Québec, sa ville natale, qu'il n'avait pas revue depuis l'année des troubles politiques ; il y fit un court séjour, puis retourna à Saint-Benoît où il avait continué de pratiquer sa profession.

XIV

LORD SYDENHAM (1).

L'Union du Haut et du Bas-Canada,

1841.

Lord Gosford, qui nous avait gouverné, du 24 août 1835 au 26 février 1838, se trouvait en Angleterre, lorsque le projet d'Union fut discuté dans le parlement anglais.

Il s'y opposa vivement. "Vous donnez, leur dit-il, à 3 ou 400,000 personnes qui habitent le Haut-Canada, la même représentation qu'au Bas-Canada qui ne contient pas moins de 700,000 ; vous voulez de plus imposer à cette dernière province, qui n'a presque pas de dette, l'obligation de payer la dette de l'autre, qui est d'un million. Peut-on imaginer rien de plus arbitraire, de plus injuste ?"

(1) Le très honorable C. E. Poulett Thompson fut créé Baron de Sydenham et Toronto, en 1840. Il fut nommé gouverneur des provinces unies, le 10 février 1841.

L'acte d'Union devint loi, le 10 février 1841 ; les brefs d'élection furent émanés et la province fut aussitôt dans une commotion extraordinaire ; la lutte s'engagea entre ceux qui étaient pour, et ceux qui étaient contre l'Union.

Lord Sydenham, dont l'administration commença, le 18 octobre 1839, prit une part active aux élections ; il défranchisa la plus grande partie de la population de Québec et de Montréal, et plusieurs divisions électorales. Jamais, depuis 1791, une élection ne s'était faite avec autant de désordres et d'indignités.

A cette élection de 1841, M. Morin devint représentant de Nicolet ; M. Lafontaine fut défait, ainsi que plusieurs autres par la corruption et la violence ; M. Girouard, ayant tout perdu à St-Benoît, n'avait pas les moyens nécessaires pour faire la lutte.

Lord Sydenham avait convoqué le parlement, pour le 14 juin 1841, à Kingston qu'il avait eu la précaution de choisir pour Capitale des provinces unies.

Parmi les jeunes députés, on remarquait MM. Etienne-P. Taché, T. C. Aylwin, Etienne Parent et J. E. Turcotte, qui tous devaient jouer un rôle brillant, sous la nouvelle constitution.

Lord Sydenham mourut, le 19 septembre par suite d'une chute de cheval et fut remplacé par Sir Richard Downes Jackson, jusqu'à l'arrivée de son successeur, le 11 janvier 1842.

XV

SIR CHARLES BAGOT.

Siège du Gouvernement transféré à Montréal.

1842-1843.

Sir Charles Bagot gouverna, du 12 janvier 1842 au 29 mars 1843, quand il mourut à Kingston. Il se rendit très populaire aux Canadiens.

C'est pendant la session terminée, le 12 octobre 1842, qu'il fut décidé de transférer le siège du gouvernement à Montréal, et que la franchise électorale, qui avait été abolie dans les faubourgs de Québec et de Montréal, fut rétablie.

XVI

METCALFE, CATHCART, ELGIN.

Indemnité pour les dommages causés pendant l'Insurrection de 1837-1838.

Usage de la langue française, rétabli.

1843-1854.

Sir Charles Metcalfe devint gouverneur le 30 mars 1843, poste qu'il abandonna, le 25 novembre 1845, à cause d'une grave maladie ; il retourna aussitôt en Angleterre où il mourut, le 5 septembre 1846, à l'âge de 61 ans.

Lord Charles Murray Cathcart lui succéda, du 26 novembre 1845 au 29 janvier 1847.

Lord James Bruce Elgin fut ensuite nommé gouverneur, le 30 janvier 1847, et resta au gouvernement, jusqu'au 18 décembre 1854.

C'est sous ce gouverneur que la clause de la constitution, proscrivant l'usage de la langue française dans les documents, parlementaires et officiels, fut annulée par l'Angleterre.

En 1843 et en 1845, sous le ministère Viger-Draper, une commission fut nommée pour s'enquérir de l'étendue des pertes pendant l'insurrection de 1837-1838, et aussi pour s'assurer de la justice des réclamations.

Un projet de loi basé sur le rapport de la commission, fut présenté à la chambre par M. Lafontaine, en 1849.

Ce projet accordait une indemnité de \$400,000, pour le paiement des dommages causés par *la destruction injuste, inutile ou malicieuse des habitations, édifices et propriétés des habitants, et par la saisie, le vol ou l'enlèvement de leurs biens et effets.*"

L'indemnité fut votée, sous le ministère Lafontaine-Baldwin, après plusieurs débats très orageux, par la chambre, et le vote fut sanctionné par Lord Elgin, le gouverneur-général, le 25 avril 1849.

(A continuer).

MOU-LEU.

(POUR la FAMILLE).

En notre siècle d'universelle émancipation, la femme aspire à tout ce qui n'est pas de sa destinée d'atteindre jamais.

“ Nulle science n'est pour elle trop profonde.” Seule, la vie militaire échappe à ses prétentions ; elle se fait gloire de soutenir une thèse, mais la guerre est un dur métier qu'elle laisse à l'homme. La langue des femmes est leur épée ; elles n'ont garde de la laisser rouiller. Nous avons les femmes politiques, mais le peuple des Amazones est mort depuis longtemps.

Autrefois, la femme ne sortait pas de sa sphère ; nos lauriers ne troublaient point son sommeil ; elle n'enviait pas le domaine de la barbe.

“ Nos pères sur ce point étaient gens bien sensés.”

Cependant, sans songer que le bivouac des camps n'est pas le foyer domestique, on admire sans réserve les guerrières que l'histoire met en scène. Mais ces femmes sortaient de leur sexe, poussées par quelque force surhumaine et pour accomplir de grandes choses ; à travers la poussière des champs de bataille, la postérité les voit dans l'anréole de gloire dont le patriotisme et la religion entourent ses héroïnes et qui justifie toute anomalie. La bienheureuse Jeanne d'Arc a revêtu l'habit de fer, elle a chevauché à la tête des armées, elle a commandé l'assaut et vu le choc des épées ; mais la bonne Lorraine était l'envoyée de Dieu auprès de la France agonisante, et elle avait *ses voix* ! aussi Jeanne d'Arc, dans une gloire très pure et très élevée, incarne-t-elle la foi et le patriotisme enthousiastes du moyen-âge français ; elle est la sainte-héroïne, la vierge inspirée, au sang de feu, au cœur d'enfant, à la volonté de fer, qui n'a d'émule chez aucun peuple.

Le seul patriotisme est parfois suffisant, pour qu'une femme sorte de son rôle sans déroger.

Vers l'an 210 avant J.-C., Liéou-Pan-On, premier empereur de la dynastie des Han, régnait sur la Chine. Les Huns, partis

du désert de Kobi, franchirent les frontières septentrionales du Céleste Empire, et y portèrent la dévastation dont plus tard l'Occident devait souffrir à son tour. En vain s'éleva la Grande Muraille. Les Hiong-Non étendirent partout leurs ravages, et bientôt la Chine entière fut en proie à leurs continuelles et désastreuses déprédations. Ces terribles barbares n'en furent chassés qu'en l'an 90 de notre ère.

Mou-Leu fut la femme qui chassa les Huns de l'Empire Chinois.

Pauvre, humble, n'ayant au cœur que l'amour de sa famille et de sa patrie, Mou-Leu vivait, petite paysanne, chez son père. Or, un suprême appel aux armes fut fait, chaque famille devant fournir un soldat ; Mou-Leu en eut la nouvelle.

“ Elle devrait, disait la mère, être occupée à tisser,

“ Dans sa chambre de jeune fille ;

“ Pourtant, au lieu du bruit de la navette,

“ J'entends des soupirs.

“ — Qu'as-tu, Mou-Leu, que penses-tu ?

“ As-tu du chagrin, as-tu des soucis ?

“ — Mère, je n'ai pas de chagrin, j'ai des soucis

“ Car le Khan réunit tous les soldats sous les drapeaux ;

“ Et, d'après l'Ordonnance Impériale,

“ Mon père doit partir.

“ Mon père, hélas ! n'a pas de fils ;

“ Je n'ai pas de frère.

“ Achetez-moi un cheval et un harnais,

“ Et que je parte, en remplaçant mon père ! ”

Ainsi chante le poëme populaire chinois.

La jeune fille, pour “ sauver son père, résolut de partir elle-même pour la guerre ; elle prit un habillement d'homme, “ courut aux marchés de l'Est et de l'Ouest, ” acheta une monture, dit adieu à ses parents, et malgré ces derniers rejoignit l'armée, comme simple soldat. Rien de surnaturel dans cette détermination ; mais c'est assez de l'amour des siens pour faire du départ de Mou Leu un beau dévouement.

Dès le premier jour, la tristesse s'empare un instant de la guerrière.

“ Le soir, les troupes stationnaient au bord de la Mer Jaune.
“ Là, elle n'entend plus la voix de son père,
“ Elle n'entend plus la voix de sa mère ;
“ Seul retentit le bruit des vagues.”

Cependant on marche à l'étranger. Près du golfe de Petchouli, on bivouaque, au couchant du soleil.

“ Là, on entend, non plus le bruit des vagues qui se brisent,
“ Mais les chevaux hennissants des Hïoung-Non.
“ La glace de l'hiver fait briller davantage les armes étincelantes
“ Et le froid pénètre les hommes
“ Au travers des cuirasses.”

La guerre s'engage ; les batailles se livrent, sanglantes, furieuses, désespérées.

“ Après cent combats, les généraux furent tués.
“ On les remplaça par le brave des braves ;
“ C'était Mou-Leu.”

Mou-Leu est appelée au commandement en chef par ses compagnons d'armes, qui ne connaissent pas de courage supérieur au sien. Jamais elle n'a rêvé à cette dignité, parce qu'elle se sait femme et sans mission du ciel. Les soldats eux-mêmes, s'ils connaissaient son sexe, ne la choisiraient pas ; car, pour commander, la valeur ne suffit pas à une femme, il lui faut encore une mission surnaturelle.

“ Dix années dura cette vie de guerre.”

Enfin, Mou-Leu chasse l'envahisseur et rend la paix à l'empire. Elle revient vers le Khan ; au pied du trône, elle recevra douze décrets d'anoblissement et cent mille lingots. Mou-Leu dédaigne tout cela et ne demande qu'une chose : la monture la plus rapide. Elle part, suivie de ses soldats, elle vole à son

village, embrasse son père et sa mère, se dépouille de sa tenue militaire et reparait en costume de femme devant ses compagnons d'armes étonnés. Mou-Len rentre dans la vie privée, ayant fait son devoir.

Tout ce qui est chinois nous paraît un peu ridicule. Pourtant cette légende ne laisse pas d'avoir un certain charme. On y voit bien comment sont intimement liés ensemble les intérêts de la famille et de la nation : Mou-Len, par amour filial, sauve sa patrie.

DENIS RUTHBAN.

PENSÉES CHOISIES.

Une dame parlant d'un auteur impie disait à Montesquieu :
" Dieu a là un bien sot ennemi ! — Eh ! sans doute, lui répondit l'éminent écrivain, mais Madame ignore-t-elle que Dieu ne peut en avoir d'autres ? "

Avoir de l'esprit et manquer de jugement, c'est avoir de beaux yeux et être privé de la vue.

J. PIRMEZ.

Je vois sur le canevas, et je laisse Jésus broder comme il veut.

MAD. MALLUCHEAU.

Le sacrement de pénitence restitue pur et sans tache le livre de la vie. Qu'il est doux de pouvoir alors recommencer sa vie, comme au baptême !

Les yeux quels qu'ils soient, sont toujours beaux quand ils sont tournés vers le ciel.

JOUBERT.

Souvent c'est par la brèche du malheur que Dieu entre dans une âme.

SUZANNE LA FOLLE

— PAR —

A. BALLEYDIER.

II

(Suite)

— L'espérance, dirigée par la foi, est une route, qui conduit toujours à Dieu, reprit Suzanne, et précipitant le pas elle reutra dans son triste ermitage... il était près de minuit... Dominée par la mélancolie de ses souvenirs, elle se jeta dans un vieux fauteuil, et son front dans ses deux mains, elle laissa flotter son cœur au gré de son imagination exaltée. Sur cette route vaporeuse, aérienne tracée par les rêves de la fantaisie, les trajets sont rapides, la pensée voyageuse parcourant l'infini, franchit en une seconde des mondes immenses ; elle embrasse d'un seul regard la terre et le ciel, et ne s'arrête qu'au ciel.

Suzanne venait de s'endormir ; alors un rêve étrange se glissa dans son sommeil... La mer sans limites était devant ses yeux ; de gros nuages noirs couraient dans les airs, le tonnerre grondait au loin et mêlait ses éclats aux mugissements de la tempête. Tout à coup un vaisseau battu par les vagues arbora le pavillon de détresse, et fit entendre le canon d'alarme. Un homme était sur le pont et roulait entre ses doigts les grains d'un chapelet de corail : c'était Pierre son fiancé. Les vents sifflaient à travers les cordages du bâtiment, qui flottait sur les écueils. Mon Dieu ! mon Dieu ! ayez pitié de lui, s'écria Suzanne, et au même instant une lame, grosse comme une montagne, ouvrit un précipice y entraîna le navire, qui disparut corps et biens. Mon Dieu ! mon Dieu ! ayez pitié de moi ! répéta Suzanne... Cependant la mer, satisfaite sans doute des victimes offertes en sacrifice à ses colères par la tempête, s'apaise, le vent cesse, le ciel reprend ses teintes bleues, l'azur de

l'arc-en-ciel colore l'horizon ; alors Suzanne, haletante, respirant à peine, aperçoit, à quelques brasses du rivage, et se soutenant avec efforts sur les vagues, un naufragé qui lutte avec courage contre la mort. Ses forces l'abandonnent, ses bras se raidissent, ses lèvres serrées articulent une dernière prière, un dernier nom, il va périr ; mais tout à coup, par un effort désespéré, il touche au rivage, de ses bras et de ses dents il s'amarré à un rocher de granit... Les traits de ce naufragé sont flétris, son visage, couvert d'une teinte livide, ressemble à celui d'un mort, ses yeux se ferment, il pousse un grand cri et retombe épuisé sur le sable...

Suzanne s'est éveillée ; d'un bond elle se redresse, une sueur froide inonde son front, le frisson de l'effroi glace le sang de ses veines ; elle tend ses bras en avant comme pour y recevoir l'objet bien-aimé ; mais ses mains ne rencontrent que le vide... C'était Pierre qu'elle venait encore de reconnaître... Oh ! quel épouvantable rêve, dit-elle en retombant tout affaissée dans son fauteuil... Elle délira toute la nuit.

III.

Depuis ce jour Suzanne, triste toujours, mais pieusement résignée, ne parut plus que sous des vêtements de deuil. Veuve de cœur, avant la célébration de son mariage, elle promit à la mémoire de son fiancé de ne jamais contracter d'autre union, et de passer sa vie dans la retraite, en dehors des joies du monde. Cependant elle était bien jeune encore pour se cloîtrer ainsi dans la contemplation de sa douleur, et se sacrifier à la religion d'un souvenir effacé sur une tombe ; car on ne pouvait en douter, le vaisseau que montait Pierre Dumoulin avait péri corps et bien. Le *Moniteur* avait pris soin lui-même d'enregistrer ce sinistre. Suzanne avait alors vingt-trois ans ; elle avait complètement perdu la fraîcheur de son visage, mais elle avait gagné en distinction ce qu'elle avait perdu en ce qu'on appelle vulgairement la beauté du diable. La régularité parfaite de ses traits, le caractère aristocratique de sa personne vue

d'ensemble, le bon goût de ses manières, l'élevaient bien au-dessus de la position où la Providence l'avait placée. L'humble paysanne de Loc-Mariaker aurait pu passer au besoin pour une grande dame, car entre la grande dame et la paysanne il n'y avait que la différence du costume.

Sur ces entrefaites un commissaire de marine résidant à Loc-Mariaker, et se trouvant un dimanche à Vannes, l'aperçut à l'église ; ses yeux, modestement attachés à son livre d'heures, suivaient avec tant d'action les phases du divin sacrifice, qu'on aurait cru voir en elle l'ange de la prière. Indifférente à tout ce qui se passait autour d'elle, en dehors de l'autel, elle n'aperçut point l'étranger dont elle avait captivé l'attention. Cependant à la fin de la messe et à la sortie de l'église son doigt toucha le sien pour recevoir la goutte d'eau bénite que chaque fidèle a le droit d'offrir à son frère en Jésus-Christ. Le dimanche suivant, le commissaire de marine, attiré par un prétexte quelconque à Loc-Mariaker, se trouva de nouveau près de la jeune fille, qui ne remarqua pas davantage celui qui avait concentré sur lui l'attention générale. De son côté l'étranger, indifférent au sentiment de curiosité dont il était l'objet, ne remarqua que Suzanne.

Stéphan de Maudit, l'étranger s'appelait ainsi, ne revint pas le dimanche suivant. Suzanne fut la seule personne du village qui ne s'aperçut point de son absence. Retenu sans doute par des occupations inexorables, le jeune commissaire de marine, qui avait trente ans, mit à profit ce laps de temps pour prendre des informations sur la jeune fille qui, sans s'en douter, avait trouvé le chemin de son cœur. Ces informations, conformes à ses désirs ainsi qu'à ses espérances, fixant désormais son choix, l'engagèrent à se prononcer sans retard.

Donc, un matin, au retour de sa visite au cimetière, Suzanne aperçut un étranger sur le seuil de sa modeste demeure ; c'était Stéphan, vêtu avec une noble simplicité.

— Madame Suzanne, pourriez-vous m'accorder un instant d'entretien ? lui demanda-t-il.

Suzanne, ouvrant sa porte, le pria de la suivre, et le faisant asseoir ; Que désirez-vous, Monsieur ? lui dit-elle.

—En faveur des intentions qui m'amènent à vous, pardonnez-moi, Mademoiselle, dit Stéphan, les douloureux souvenirs que je vais réveiller en vous. Je sais tout... Pierre Dumoulin, à qui vous aviez promis votre foi, n'est plus de ce monde : la mort vous a déliée de vos promesses.

—Il y a des promesses, répliqua Suzanne en interrompant l'étranger, il y a des promesses, dis-je, qui sont inviolables comme les sentiments du cœur qui les a prononcées.

—Ecoutez-moi, Mademoiselle. La mort, ai-je dit, vous a déliée de vos promesses... En restant seule au monde vous êtes redevenue libre. Vous avez donc le droit de disposer de votre main.

—Tant que cet anneau ornera mon doigt, fit Suzanne en montrant la bague d'or qu'elle avait reçue de son fiancé, et ce gage d'alliance me suivra à la tombe, je n'oublierai pas celui qui me l'a donné.

—Je le sais, Mademoiselle, répliqua Stéphan, le souvenir de ceux qui ne sont plus est la mémoire du cœur de ceux qui existent, et vous avez un noble cœur, je le sais encore ; mais de vous, pauvre enfant isolée en ce monde, Pierre lui-même n'exigerait pas un pareil sacrifice.

—Ce que vous appelez sacrifice n'est pour moi qu'un devoir bien doux.

—Ce devoir, si doux qu'il soit, ne peut faire obstacle à la faveur que je viens solliciter aujourd'hui, Mademoiselle.

Il y eut alors entre Suzanne et Stéphan un moment de silence, que celui-ci rompit le premier.

(A continuer.)

“Monsieur le receveur,

“Vous voudrez bien rayer de dessus la liste des chiens, attendu que j'ai fait tuer mon gros noir, et l'autre a été mangé par le loup.,

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, Ecr.,
L. ROBITAILLE, Ecr., Pharmacien,
CHER MONSIEUR,

Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir s'il aurait pour effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai certainement avec plaisir le RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.

Bien à vous,
O. N. FRÉCHETTE,
Représentant la Maison Ira Gould & Fils,
Montréal, 21 Novembre 1890.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ,
ST JEAN-DE-MATHA.

Représentant du Comité de Joliette au
Parlement Fédéral.

On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation *par excellence* pour les cheveux.

U. LIPPÉ N.P.
St Jean-de-Matha, 15 Janvier 1886.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, ECR.,
MARCHAND, ST FELIX DE VALOIS

Je fais usage, depuis plusieurs années, du RESTAURATEUR DE ROBSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes:

10 Grâce à son usage, les cheveux recouvrent leur couleur *primitive*. Ainsi, mes cheveux, blanchis depuis plus de trente ans, sont revenus *blonds* comme dans le temps de ma première jeunesse.

20 Mes cheveux tombaient depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROBSON. Je n'avais pas encore employé la moitié d'une bouteille qu'ils cessèrent de tomber. Aujourd'hui mes cheveux *tiennent* mieux que jamais.

Ma femme, qui souffrait du même inconvénient (chute de cheveux), a employé le Restaurateur avec un succès tout aussi satisfaisant.

Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après une maladie de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma recommandation, il se met à faire usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non-seulement arrêta de suite la chute de ses cheveux, mais les fait pousser de nouveau et très vigoureux.

30 En outre de ces qualités ci-dessus mentionnées, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent sans retard...

CHARLES TELLIER,
St Félix de Valois, 19 Mars 1888.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT

A 50 cts la bouteille.



CARROLL, Ia., juillet 1890.
 Depuis 10 ans je souffrais d'un mal de tête, très violent, que je pensais jamais mourir au genre. J'avais fait usage de bien des remèdes sans aucun résultat. Enfin j'ai acheté du Tonic Nerveur du Père Koenig. A la deuxième dose je me suis senti soulagé, et à la deuxième bouteille, j'étais parfaitement guéri.

DeLam, Ont., 4 Janv. 1891.
 Ma femme a pris 6 bouteilles de Tonic Nerveur du Père Koenig, pour convulsions, et de puis elle se sent guérie. Je crois que votre médecine a obtenu l'effet désiré. Je le recommande hautement à tout le monde qui souffre de cette terrible maladie. "L'Épilepsie," et puisse le ciel vous venir en aide dans vos excellents travaux.
 JOHN GRANT.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

du Rév'd J. McGowan, Cadypville, New York : "Je vous recommande de faire venir six bouteilles du Tonic Nerveur du Père Koenig, et qu'elle, en fasse usage selon les directions. Ce remède a guéri beaucoup de personnes de ma paroisse."

GRATIS—En Libre Impression sur les Mandats d'arrivées sera envoyé gratuitement à toute adresse, et les malades pauvres peuvent aussi obtenir ce remède sans rien payer.

Ce remède a été préparé par le Rév. Paulsen Koenig, de Fort Wayne, Ind., E. U.; depuis 1876, et est actuellement préparé sous sa direction par la

KOENIG MED. CO., CHICAGO, ILL.

A Vendre par les Droguistes à \$1 la Bouteille; 6 pour \$5.
 Au Canada, par SAUNDERS & Co., London, Ont.;
 E. LEONARD, Montréal, Que.; LA ROCHE & Co., Québec

LE COUVEN'T.

Abonnez vos jeunes filles à cette petite revue. 25 cts par année!
 S'adresser au rédacteur de la FAMILLE.

Traité classique d'Economie Politique

PAR F.-A. BAILLAIRGÉ

—:(o):—

320 PAGES, BELLE RELIURE, L'EXEMPLAIRE 75 CENTIMS
 — En vente au College Joliette. —

Achetez la LITTÉRATURE AU CANADA EN 1890. Broché, 50 centims relié 60 centims, franc de port. Hâtez-vous, car on n'a imprimé que 620 exemplaires. Adressez-vous au directeur de la FAMILLE.

L'ÉTUDIANT

Abonnez-vous à L'ÉTUDIANT. Il traite particulièrement des questions actuelles. S'adresser au rédacteur de la FAMILLE.

L'ASSOCIATION DES FAMILLES

POUR LA

PRIERE DU SOIR EN COMMUN
"ÉTUDE"

OFFERTE A MM. LES CURÉS ET MISSIONNAIRES
 PAR LE PROMOTEUR

ÉGLISE SAINT-SAUVEUR, QUÉBEC

MM. les Curés de Trois-Rivières et de Nicolet doivent s'adresser à M. de CARUFEL, libraire, à Trois-Rivières, pour les images (Cachets de l'Association) et pour cette "Etude."